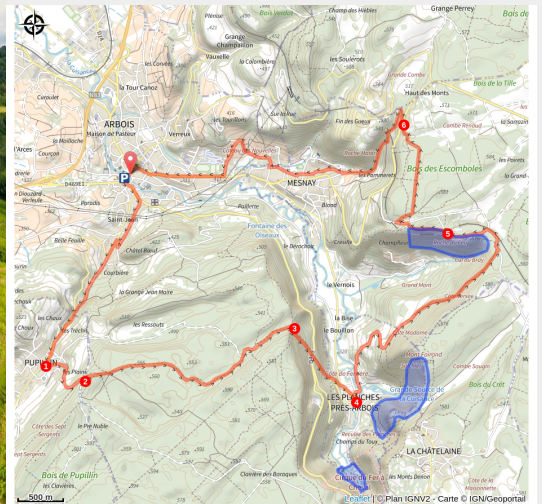


Circuit de Pupillin - 12N

Cœur du Jura - Arbois - Poligny - Salins



Vignes de Pupillin (© www.stephane-godin.com/Jura Tourisme)



D'Arbois, le circuit rejoint le village vigneron de Pupillin. L'ascension devient musclée pour rejoindre la forêt d'Arbois. Puis, la descente du chemin de Bouvenot nécessite freinage et maîtrise avant une halte rafraîchissante procurée par un petit détour à la cascade des Tufs aux Planches-près-Arbois. La montée de la Roche du Feu se digère ensuite assez facilement avant une agréable descente finale.

Suivre le balisage n°12 noir

Infos pratiques

Pratique : VTT/VTAE

Durée : 2 h

Longueur : 17.8 km

Dénivelé positif : 664 m

Difficulté : Très difficile

Type : Boucle

Thèmes : Géologie, Naturel, Oenologique

Itinéraire

Départ : Arbois

Arrivée : Arbois

Balisage : ➡ Boucle VTT

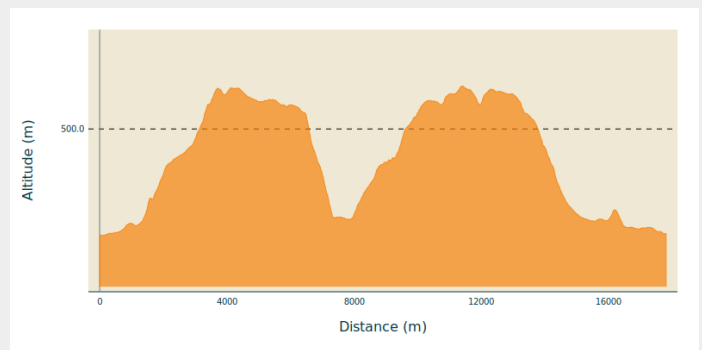
Communes : 1. Arbois

2. Pupillin

3. Les Planches-près-Arbois

4. Mesnay

Profil altimétrique



Altitude min 294 m Altitude max 582 m

D'**ARBOIS**, partir vers l'église Saint-Just et prendre à gauche la D 469 en direction de Champagnole. Au poteau **Parandier**, monter à droite la rue de l'Ermitage. Au poteau **La Planchette**, descendre un instant à droite puis rejoindre à gauche dans un virage l'ancien chemin montant à **PUPILLIN**.

1. Au poteau **PUPILLIN**, gravir à gauche la rue du Savagnin qui devient ensuite un chemin très raide jusqu'à parvenir au poteau **En Plains**.
2. Au poteau **En Plains**, un peu en contrebas du croisement, monter à droite et parvenir à la forêt d'Arbois. Sur le plateau, parcourir un large chemin forestier. Au bout de celui-ci, rejoindre par un sentier le poteau **Chemin Bouvenot**.
3. Au poteau **Chemin Bouvenot**, s'engager prudemment à descendre un sentier très raide et caillouteux jusqu'à la D 469 (poteau **Chemin Neuf**) puis rejoindre le village des Planches-près-Arbois.
> Bar, restauration, accès à la cascade des Tufs.
4. Aux Planches-près-Arbois, de la **Place de l'église** (poteau), prendre à gauche puis à droite dans une petite rue. Monter ensuite longuement mais sans grande difficulté une route puis un chemin parvenant au poteau **Côte versée**. Suivre à gauche la route menant à proximité du belvédère de **LA ROCHE DU FEU**.
5. Au poteau **LA ROCHE DU FEU**, descendre à gauche un sentier rejoignant plus bas la route. Peu après, au poteau **Champs du feu**, monter à gauche le sentier jusqu'au poteau **Les Escomboles**. Bifurquer à gauche et parcourir un très agréable single rejoignant la D 107 au poteau **Combe Renaud**.
6. Au poteau **Combe Renaud**, traverser la D107 et, peu après, au poteau **L'abreuvoir**, bifurquer à gauche et descendre le chemin jusqu'au village de Mesnay en veillant à prendre à droite au poteau **Les Pommerets**. À l'entrée de Mesnay, suivre le balisage GR par les vignes au **Côteau des Nouvelles** (poteau) et rejoindre **ARBOIS**.

Sur votre route...



Toutes les informations pratiques



Ce parcours est accessible aux VTT à assistance électrique. Restez toutefois vigilant sur les sentiers, ne vous surestimez pas et restez prudent avec les autres usagers qui sont prioritaires sur vous.

Recommandations

Parcours accessible au VTTAE sans changement de difficulté (parcours noir)

Avant de partir, nous vous conseillons de lire la rubrique [Conseils aux randonneurs](#), de vous équiper convenablement, de porter un casque, de vérifier l'état de votre vélo, de prendre de quoi vous ravitailler et réparer (kit crevaisson, maillon rapide, clés 6 pans...), de consulter la météo et de prendre un téléphone chargé. Dans tous les cas, ne surestimez pas vos forces et ne vous engagez pas sur un sentier trop technique pour vous. Sachez renoncer, faire demi-tour ou descendre du vélo.

Dans le Jura, les parcours VTT empruntent des chemins et sentiers dans des propriétés privées qui peuvent également servir à d'autres activités. Merci de respecter les lieux en restant sur les sentiers balisés et en respectant les autres usagers qui sont prioritaires (randonneurs, vététistes, cavaliers, mais aussi exploitants forestiers, vignerons, bergers...). Il convient donc d'adapter et de maîtriser sa vitesse.

Le Jura est un département nature et sauvage, merci de respecter l'environnement dans lequel vous évoluez : Ne jetez aucun détrit, ne faites pas de feu, ne cueillez pas les fleurs sauvages. Respectez la tranquillité du bétail et de la faune sauvage en restant éloigné des troupeaux, en tenant votre chien en laisse et en refermant les barrières derrière vous. Renseignez-vous sur les zones de protection de biotope, réserves naturelles ou zone Natura 2000 dans lesquelles des restrictions sont applicables.

En cas de travaux forestiers (abattage, débardage...), de travaux sur les sentiers (réfection de sentier, débroussaillage...) ou de zones de chasse en cours ou battue pour votre sécurité, sachez renoncer et faire demi-tour.

Comment venir ?

Accès routier

Depuis Besançon ou Lons-le-Saunier, sortir de la N83 puis suivre la direction de l'office de Tourisme / Eglise Saint-Just.

Parking conseillé

Parking de l'Eglise Saint-Just à Arbois

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

APPB CORNICHES CALCAIRES - RUINES DE LA CHATELAINE

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr

FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur les Ruines de la Chatelaine sur les communes des Planches-près-Arbois et la Chatelaine.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

APPB CORNICHES CALCAIRES - ROCHE DU FEU

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr

FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur la Roche du Feu sur la commune de Mesnay.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie (attention certains sites sont exclus : se référer à l'article 7 pour cette dernière activité)
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

Lieux de renseignement

Coeur du Jura Tourisme - Arbois - Poligny - Salins

Place des Salines, 39110 SALINS-LES-BAINS

Tel : 03 84 73 01 34

<https://www.coeurdujura-tourisme.com/>

